

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 3 mars 2025

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Annick MONLON, Gaëlle RAYNAUD et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 8

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2025
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Étude des demandes de subvention des associations
- Demande de subvention – projet restaurant
- Tarif d'occupation de la salle « Aurore »
- Mandatement CDG69 – Convention de participation en protection sociale complémentaire 2026-2032
- Présentation d'une demande d'achat par un administré d'une partie du chemin Grives
- Achat parcelles cadastrées section D n° 55, 57, 68 et 258 à 261 pour un total de 2 ha 11 a 42 ca
- Budget alloué à l'école
- Règlement des services périscolaires
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025 est arrêté à l'unanimité.

▪ **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété en vente rue des Bruyères.

▪ **Étude des demandes de subvention des associations et du collège de Villié-Morgon**

Le Conseil Municipal vote 7 697 € de subventions à diverses associations, et alloue la somme de 520 € dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le collège de Villié-Morgon, pour l'année 2025.

▪ **Demande de subvention – projet restaurant**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien local des pompiers, et du local de stockage des associations, situé route du Beaujolais, le Conseil Municipal s'est prononcé sur son souhait de demander diverses subventions permettant sa réalisation si un porteur de projet se manifestait.

- **Tarif d'occupation de la salle « Aurore »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la tarification pour la mise à disposition de la salle Aurore aux habitants de LANCIÉ.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la mise à disposition de la salle Aurore ne pourra bénéficier qu'aux seuls habitants de LANCIÉ, et fixe le prix de location de la salle à 250 € pour un jour ou une soirée en semaine, et à 350 € pour le week-end, soit du samedi matin au dimanche soir.

- **Mandatement CDG69 – Convention de participation en protection sociale complémentaire 2026-2032**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire, prévoyance et santé, au bénéfice de leurs agents.

La convention en cours arrive à son terme au 31 décembre 2025, il conviendra donc de délibérer pour renouveler celle-ci pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Suite à la décision du CST en date du 17 février 2025, rendant un avis favorable, le Conseil Municipal souhaite mandater le CDG69 pour la mise en place d'une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031.

- **Présentation d'une demande d'achat par un administré d'une partie du chemin Grives**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'un administré d'acquérir une partie du chemin des Grives, desservant sa propriété, et fermé au public par l'ancien propriétaire au moyen d'un portillon.

Le Conseil Municipal décide d'accéder favorablement à cette requête et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires.

- **Achat parcelles cadastrées section D n° 55, 57, 68 et 258 à 261 pour un total de 2 ha 11 a 42 ca**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles de terrains cadastrées section D n° 55, 57, 68, et 258 à 261 pour de futurs projets de la commune, ou pour servir pour d'éventuels échanges, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'achat.

- **Budget alloué à l'école**

Le Conseil Municipal décide de réviser le budget alloué à l'école (à compter du budget 2025). Il est fixé à 60€ par élève et par an.

- **Règlement des services périscolaires**

Suite au conseil d'école du 18 février dernier, il a été proposé de redéfinir les modalités de récupération des enfants lors de l'étude du soir, en permettant aux enfants de descendre en garderie à partir de 17h30, afin d'être récupéré par leur parent entre 17h30 et 18h00.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le règlement des services périscolaires, estimant que, dans l'intérêt des enfants, il est nécessaire que les heures d'études se déroulent dans leur intégralité et sans aucune interruption.

Ainsi, il est rappelé les parents doivent s'adapter au règlement. Ils ne doivent donc pas venir chercher leur(s) enfant(s) durant l'étude.

▪ **Compte-rendu des commissions**

Commission « Voirie »

- Lots des Bruyères : personne ne s'étant présenté lors de l'adjudication du 16 décembre 2024, et la proposition faite aux viticulteurs de regrouper leurs lots n'ayant pas été suivie, une demande de devis a été faite pour l'arrachage des vignes.
- Budget voirie 2025 :
 - Un devis a été réalisé par Eiffage pour les travaux de remise en état de la rue des Tourniers qui seront réalisés avec le budget alloué par la CCSB.
 - Nécessité de réaliser une étude pour les écoulements d'eaux pluviales pour la rue du Bacchus, sa remise en état est reportée.
 - Route du Grand-Vière : deux devis ont été proposés. Il est envisagé de réaliser ces travaux sur le budget communal, avec, pour partie, l'intervention des agents de la commune.
- Remise en état de fossés aux Bruyères dû aux passages de véhicules lourds : les réparations seront faites par les agents communaux.
- Secteur entreprise « DUBOEUF », Les Maritonnés et Bulands : en raison de la dangerosité de la circulation et d'accidents survenus récemment, une réunion a eu lieu avec les élus de Romanèche-Thorins, afin de mettre en place une zone d'agglomération permettant d'abaisser la vitesse autorisée à 50 KM/H. Cela nécessitera l'accord préalable des départements du Rhône et de la Saône et Loire.

Commission « Vie scolaire » / « Évènementiel »

- Le conseil d'école s'est réuni le 18 février 2025 :
 - Certains ordinateurs ne fonctionnent plus correctement. Un devis a été demandé à notre prestataire informatique. Il faudra également procéder au remplacement des lampes des rétroprojecteurs.
 - L'organisation du Marathon du Beaujolais a été salué. Les enfants, les enseignants et les parents ont beaucoup apprécié.

Commission « Culture »

- La commission s'est réunie pour l'attribution des subventions à certains festivals.

Commission « Bâtiments »

Église :

- Un problème d'infiltration a été détecté dans le clocher. Celui-ci a été partiellement réparé en urgence par l'entreprise VOUILLON.

Capella :

- Une entreprise interviendra pour réparer les rideaux et les serrures des portes d'entrée.

Travaux centre bourg :

- Mairie : les fenêtres et les cloisons intérieures ont été installées.
- Médiathèque : les plans d'implantations ont été envoyés, et la liste du mobilier nécessaire a été préparée par les bénévoles, en concertation avec les élus.

- L'éclairage extérieur est validé.

Travaux rénovation énergétique du groupe scolaire :

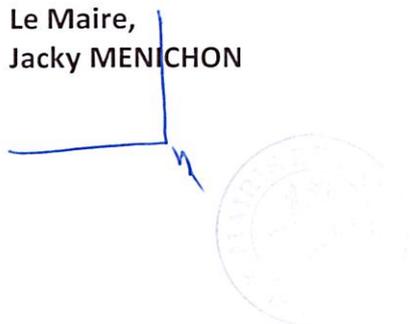
- Les travaux ne pourront pas commencer durant les vacances scolaires d'été, le délai étant trop court pour retenir les entreprises. Les travaux devraient commencer en septembre.
- La cantine devra être délocalisée le temps des travaux.
- Les deux salles de classe seront aussi délocalisées dans les locaux de la garderie durant les travaux, et la garderie déplacée en salle d'évolution.

▪ **Points divers :**

Le Conseil Municipal décide de modifier l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h30

PV arrêté le 7 avril 2025,

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

